

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-37

REALISATION DES ACTIONS « ATTRACTIVITE » DE LA PROGRAMMATION DE L'IPAMAC 2022-2024 : « DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES PARCS DU MASSIF CENTRAL » - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2022

Date de la convocation
05/04/2022

Le 12 avril 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		M.H. MICHON	X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie			X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe			X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée		P. BRUGERE	X		
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles		B. POUYAUD	X		
	MOUNAUD Patrick			X		
	SALVIAT Gérard		P. BRUGERE	X		
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	3		6	6
	TOTAL EPCI et communes	6	4		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 8303 Attractivité MC

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches territoire participatif et ouvert vers l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 37: Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer les coopérations

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant :

- Le programme d'actions 2022-2024 de l'IPAMAC, validé en Conseil d'Administration le 30 novembre 2021

Contexte :

L'inter-parcs Massif central (IPAMAC) met en œuvre des projets concrets et innovants sur trois axes selon une programmation triennale validée en début d'année 2022 :

- La préservation et la valorisation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique,
- L'attractivité et le développement territorial,
- Le tourisme durable et en particulier l'itinérance.

L'expérimentation, l'innovation, le partage et de transfert d'expériences sont des fonctions essentielles pour le réseau uni par une volonté commune de concourir au développement durable. A l'issue des expérimentations (ou études), les enseignements tirés sont capitalisés et transférés pour bénéficier à tous les acteurs des parcs et leurs partenaires.

Les projets du réseau sont mis en œuvre sur un principe de mutualisation et de concertation, à toutes les échelles des parcs (élus, directions des parcs, chargés de mission).

Le programme d'actions 2019 – 2021 a permis aux parcs d'échanger sur les problématiques de revitalisation de centre-bourgs et d'attractivité des territoires de parcs.

Plusieurs constats ont été partagés :

- Les parcs ont des difficultés pour maintenir, sur leur territoire, des populations et des entreprises.

- Les parcs sont très impliqués dans les démarches de concertation participatives sur les aménagements de centres-bourgs.
- Les parcs mobilisés dans les phases d'aménagement s'appuient sur des outils financiers locaux (ex. programmes Leader, Régions...).
- Il manque des outils « pour faire » (mobilisation de financements, méthodes, passage à l'opérationnel, etc.), pour renforcer l'attractivité des territoires.

Les actions identifiées comme prioritaires à réaliser en inter-parcs ont été les suivantes :

- Le partage d'expériences, de connaissances et d'outils entre les parcs (entre élus et techniciens ou entre pairs),
- La réflexion sur un outil collectif qui pourrait faciliter les phases d'opérationnalité des projets de revitalisation des centre-bourgs.

Dans un contexte où il est difficile, pour les territoires de parcs situés en montagne, de maintenir des populations, voire d'en attirer de nouvelles, l'attractivité est une question vitale.

Pour les parcs, l'enjeu est de confirmer le slogan « une autre vie s'invente ici ! ». Il s'agit aussi de faire prendre conscience que « dans le Massif central on peut s'installer, travailler et innover ». Bien que l'accueil ne fasse pas partie de leurs compétences, les parcs s'attellent à travailler de manière transversale à cette mission.

Un nouveau phénomène a émergé récemment : en conséquence des périodes de confinements, les parcs ont constaté un « afflux » de nouveaux arrivants que certains identifient comme « migrants COVID » (ceux qui viennent acheter une résidence secondaire pour vivre le prochain confinement), « réfugiés climatiques » (recherche d'un lieu de vie agréable en cas de forte chaleur), retraités recherchant une certaine sécurité de vie (à condition de disposer de services de santé de qualité et de proximité). Pour d'autres, le coût de l'immobilier s'envole dans les « campagnes » et limitent les capacités d'achat des locaux.

Description du projet :

Dans ce contexte et notamment pour vérifier ces intuitions, dix parcs naturels régionaux du Massif central (Morvan, Pilat, Monts d'Ardèche, Haut-Languedoc, Grands Causses, Aubrac, Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin, Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne) ont souhaité initier une étude visant à :

- Mieux connaître les nouveaux arrivants de leurs territoires, leurs besoins et leurs attentes,
- Croiser les éléments recueillis avec « l'offre d'accueil » des parcs,
- Identifier des actions pour rendre leurs territoires plus attractifs.

En parallèle de cette étude, un travail sera aussi mené au sujet des Tiers-Lieux dans l'objectif de donner, aux élus des parcs notamment, les clés pour mieux comprendre ce qu'est un tiers-lieu, comment il peut émerger et comment les parcs peuvent accompagner leur émergence.

Les objectifs de ces actions sont détaillés dans la Convention de Partenariat IPAMAC / PNR Millevaches en Limousin annexée à ce rapport de bureau, et qui fait l'objet de présente délibération.

Calendrier prévisionnel :

- Afin de recruter un prestataire pour réaliser cette étude socio-économique, l'IPAMAC a lancé un appel d'offre qui devrait être notifié à la fin du mois d'avril 2022. Les travaux seront menés pendant le printemps et l'été 2022.
- Des points intermédiaires seront organisés avec les parcs, mais aussi avec les territoires d'accueil du Massif central, pour affiner la réflexion.

- Enfin, l'automne 2022 verra la finalisation de l'étude et l'identification de nouvelles actions à mener à l'échelle d'un parc ou de plusieurs parcs pour rendre leurs territoires plus attractifs. L'étude sera restituée, à un large public de partenaires, en fin d'année 2022.
 - C'est à ce moment-là qu'un séminaire, un voyage d'étude ou une formation se tiendra sur la thématique des tiers-lieux.

Budget prévisionnel de l'IPAMAC pour les actions « Attractivité » :

Dépenses	Montants TTC	Ressources	Montants
Services extérieurs	33 000,00 €	Etat (Convention IPAMAC FNADT 2021 – financement obtenu)	26 150,00 €
Frais de mission	750,00 €	FEDER (dossier déposé le 28/01/2022)	26 150,00 €
Personnel	27 500,00 €	Co-financement Parcs	13 075,00 €
Charges de structure	4 125,00 €		
TOTAUX	65 375,00 €	TOTAUX	65 375,00 €

Afin de réaliser l'action suivant le budget prévisionnel, l'IPAMAC sollicite une participation financière du PNR de Millevaches en Limousin s'élevant à **1 479.52€** pour l'année 2022, ainsi qu'une avance de trésorerie s'élevant à **1 782.95€**.

Cette avance de trésorerie sera versée à la signature de la convention annexée à ce présent rapport de bureau. L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

Plan de financement induit pour le PNR ML :

Dépenses		Recettes		
Nature de la dépense	Montant du projet € TTC	Financements	Taux de l'aide en %	Versement attendu
Avance de trésorerie	1 782,95	IPAMAC	100%	1 782,95
Total	1 782,95			1 782,95
Participation financière "co-financement Parcs"	1 479,52	Autofinancement	100%	1 479,52
Total	1 479,52			1 479,52

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de confirmer l'engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur les actions de l'IPAMAC relatives à l'attractivité ;
- de valider la convention de partenariat IPAMAC / PNRML annexée au rapport de bureau, qui définit les conditions de réalisation des actions « Attractivité » d'IPAMAC pour l'année 2022, en particulier la part financière prise en charge par le PNR ML et l'avance de trésorerie ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer la convention de partenariat IPAMAC / PNRML relative à cette action,
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
 - prendre toute décision concernant cette opération et à engager les dépenses correspondantes.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de confirmer l'engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur les actions de l'IPAMAC relatives à l'attractivité ;
- de valider la convention de partenariat IPAMAC / PNRML annexée au rapport de bureau, qui définit les conditions de réalisation des actions « Attractivité » d'IPAMAC pour l'année 2022, en particulier la part financière prise en charge par le PNR ML et l'avance de trésorerie ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer la convention de partenariat IPAMAC / PNRML relative à cette action,
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
 - prendre toute décision concernant cette opération et à engager les dépenses correspondantes.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 9/ Votants : 14 (dont 5 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 15.04.22
Et qu'elle a été affichée le 15.04.22



REÇU LE

15 AVR. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)





IPAMAC

Parcs naturels
du Massif central



PNR de Millevaches en Limousin

IPAMAC

Convention de partenariat
relative à la réalisation des actions « Attractivité »
« Développer l'attractivité des parcs du Massif central »
Année 2022

ENTRE

PNR de Millevaches en Limousin

Domicilié 7 route d'Aubusson

19290 MILLEVACHES

Représenté par Monsieur Philippe BRUGERE, Président

et

L'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC)

Domiciliée Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ, 42410 Pélussin

Représentée par Monsieur Emmanuel MANDON, son Président.

REÇU LE
15 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Préambule

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est un syndicat mixte ouvert ayant pour objet principal l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, à travers la mise en œuvre de sa charte.

Conformément à l'article R.333-1 du Code de l'environnement, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin mène bien cinq missions principales :

- ❖ protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- ❖ contribuer à l'aménagement du territoire ;
- ❖ contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- ❖ contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- ❖ réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

La Charte du Parc 2018-2033 inscrit les principaux axes de travail à mener sur le territoire :

- ❖ Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales ;
- ❖ Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement ;
- ❖ Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant.

Ces trois axes sont déclinés en 8 orientations et 38 mesures opérationnelles.

L'IPAMAC est une association loi 1901, créée en 1998. Elle est le réseau des Parcs naturels du Massif central et réunit 11 parcs naturels régionaux (Aubrac, Causses du Quercy, Grands Causses, Haut-Languedoc, Livradois-Forez, Millevaches en Limousin, Monts d'Ardèche, Morvan, Périgord-Limousin, Pilat, Volcans d'Auvergne) et le Parc national des Cévennes. Les Parcs membres de l'IPAMAC sont unis par une même volonté de concourir au développement durable du Massif central dans un esprit d'expérimentation, d'innovation, de partage et de transfert d'expériences.

L'organisation en réseau permet aux Parcs et à leurs partenaires de mutualiser des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre des projets qu'ils ne pourraient réaliser seuls, autour de 3 thématiques principales :

- ❖ La protection et la valorisation des ressources naturelles,
- ❖ L'accueil et les solidarités comme source de développement territorial,
- ❖ Le tourisme durable et l'itinérance.

Article 1 – Contexte

Sur les questions d'accueil et de solidarités territoriales, les parcs font les constats suivants :

- Les parcs ont des difficultés pour maintenir, sur leur territoire, des populations et des entreprises.
- Les parcs sont très impliqués dans les démarches de concertation participatives sur les aménagements de centres-bourgs.
- Les parcs mobilisés dans les phases d'aménagement s'appuient sur des outils financiers locaux (ex. programmes Leader, Région Occitanie).

- Il manque des outils « pour faire » (mobilisation de financements, méthodes, passage à l'opérationnel, etc.), pour renforcer l'attractivité des territoires.

Une étude a été confiée à la SCIC Villages Vivants, à l'automne 2020, pour analyser les offres de locaux vacants et l'attractivité des territoires des parcs du Massif central. L'étude a conclu que les parcs sont des territoires ruraux attractifs :

- par leur visibilité et leur identité (qualité environnementale, engagement sur les enjeux de transition écologique, tourisme...) mais confrontés à des difficultés persistantes pour l'installation d'activités économiques, la rénovation du bâti ancien et le maintien démographique,
- en temps qu'institutions jouant un rôle d'animation territoriale, auprès de l'ingénierie locale (EPCI, PETR, Départements, DDT, CAUE, chambres consulaires...), et se saisissant historiquement des enjeux de revitalisation des centres-bourgs et d'aide à l'installation d'activités économiques « innovantes » et vertueuses pour les territoires.

Ainsi, dans un contexte où il est difficile, pour les territoires de parcs situés en montagne, de maintenir des populations, voire d'en attirer de nouvelles, l'attractivité est une question vitale.

Pour les parcs, l'enjeu est de confirmer, telle la devise des parcs naturels régionaux : qu'« *une autre vie s'invente ici !* ». Il s'agit aussi de faire prendre conscience que « *dans le Massif central on peut s'installer, travailler et innover* ». Bien que l'accueil ne fasse pas partie de leurs compétences, les parcs s'attellent à travailler de manière transversale à cette mission.

Un nouveau phénomène a émergé récemment. Suite aux premiers confinements, les parcs ont constaté un « afflux » de nouveaux arrivants que certains élus identifient comme suit : « migrants COVID » (ceux qui viennent acheter une résidence secondaire pour vivre le prochain confinement), « réfugiés climatiques » (recherche d'un lieu de vie agréable en cas de forte chaleur), retraités recherchant une certaine sécurité de vie (à condition de disposer de services de santé de qualité et de proximité). Pour d'autres, le coût de l'immobilier s'envole dans les « campagnes » et limitent les capacités d'achat des locaux.

Dans ce contexte et notamment pour vérifier ces intuitions, les parcs du Massif central ont souhaité initier une étude visant à mieux connaître les nouveaux arrivants, leurs besoins et leurs attentes, à croiser ces éléments avec « l'offre d'accueil » des parcs et enfin à identifier des actions pour rendre leurs territoires plus attractifs. Il ne s'agira pas seulement de proposer une liste d'actions à mener, mais bien d'accompagner les parcs pour amorcer un changement en vue de réorienter leurs actions en matière d'accueil, d'aménagement du territoire et de valorisation de leur territoire à court et moyen terme.

Dans cette démarche, un travail sera aussi mené au sujet des Tiers-Lieux dans l'objectif de donner, aux élus des parcs notamment, les clés pour mieux comprendre ce qu'est un tiers-lieu, comment il peut émerger et comment les parcs peuvent accompagner leur émergence.

Ces actions concernent 11 parcs naturels régionaux du Massif central (Morvan, Pilat, Monts d'Ardèche, Haut-Languedoc, Grands Causses, Causses du Quercy, Aubrac, Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin, Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne).

Article 2 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des actions « Attractivité » d'IPAMAC, pour l'année 2022, entre le PNR de Millevaches en Limousin et l'IPAMAC.

Article 3 – Contenu des actions portées par l'IPAMAC

Objectifs généraux :

1) Identifier les typologies principales des nouveaux arrivants et potentiels nouveaux arrivants.

On entend par « nouveaux arrivants » des personnes qui se sont installées, pour vivre et exercer une activité, sur un territoire de parc, depuis les cinq dernières années.

On entend par potentiels nouveaux arrivants : « des candidats à l'accueil », personnes souhaitant venir s'installer sur un territoire de parc, pour y exercer une activité, « changer de vie » et/ou de cadre de vie. Ces personnes peuvent être, par exemple, dans une phase de recherche d'un lieu d'implantation de leur activité.

2) Analyser l'offre d'accueil proposée par les parcs.

3) Accompagner les parcs pour réorienter leurs actions en matière d'accueil, d'aménagement du territoire et de valorisation de leur territoire.

Cibles : Parcs du Massif central (élus et techniciens).

Partenaires : Territoires d'accueil du Massif central, partenaires Massif central (régions, Etat, départements), EPCI, PETR, DDT, CAUE, chambres consulaires, Cap Rural, Macéo, etc.

Modalités de mise en œuvre :

L'automne 2021 a été consacré à la définition du projet et des modalités de sa mise en œuvre, par la coordination, par l'IPAMAC d'un groupe de travail constitué de chargés de mission des parcs du Massif central (sur les questions d'urbanisme, de paysage et de développement économique) et de directeurs de parcs.

Les élus des parcs ont aussi été associés à la réflexion via les instances de l'IPAMAC (CA et AG).

Le début d'année 2022 verra le lancement de l'action avec la finalisation du cahier des charges de l'étude socio-économique, les échanges avec des partenaires impliqués sur les questions d'accueil et de tiers-lieux dans le Massif central (territoires d'accueil du Massif central, Macéo, Cap Rural, Commissariat du Massif central et GIP Massif central).

Le groupe de travail « Attractivité » veillera à se réunir régulièrement pour suivre l'avancée des travaux.

Le printemps et l'été 2022 seront les périodes de réalisation de l'étude socio-économique. Ces travaux seront menés par un prestataire extérieur (Labo de recherche, groupe d'universitaires ou bureau d'étude missionné spécifiquement pour le projet, après une procédure de mise en concurrence). Des points intermédiaires seront organisés avec les parcs, mais aussi avec les territoires d'accueil du Massif central, pour affiner la réflexion.

Enfin, l'automne 2022 verra la finalisation de l'étude et l'identification de nouvelles actions à mener à l'échelle d'un parc ou de plusieurs parcs pour rendre leurs territoires plus attractifs. L'étude sera restituée, à un large public de partenaires, en fin d'année 2022.

C'est à ce moment-là qu'un séminaire, un voyage d'étude ou une formation se tiendra sur la thématique des tiers-lieux.

Livrables identifiés :

- Compte-rendus des réunions des groupes de travail (1 fois par trimestre),
- Livrables attendus dans le cadre de l'étude socio-économique :
 - o Un rapport d'étude accompagné d'une présentation illustrée et synthétique des typologies de nouveaux arrivants et candidats à l'accueil,
 - o Une analyse de l'offre d'accueil proposée par les parcs, illustrée par des cartographies, des graphiques, une analyse AFOM, etc.
 - o Un plan d'actions et une fiche de suivi des parcs accompagnés pour sa mise en œuvre.
- Livrables concernant les tiers-lieux :
 - o Cartographie des tiers-lieux du Massif central,
 - o Programme, synthèse et compte-rendu du séminaire / de la journée de formation ou du voyage d'étude sur les tiers-lieux,
 - o Pistes de travail pour les parcs, pour faciliter l'émergence de tiers-lieux.

Implications du PNR de Millevaches en Limousin dans les actions proposées :

Le PNR de Millevaches en Limousin sera impliqué sur :

- la réalisation de l'étude socio-économique,
- la formation sur les tiers-lieux.

Les plus-values de ce projet pour le Massif central, et ses parcs, peuvent se résumer à positionner le Massif central comme une terre d'accueil, attractive et où l'on peut « bien vivre » et innover.

Article 4 – Engagements de l'IPAMAC et du PNR de Millevaches en Limousin

L'IPAMAC assurera les missions suivantes :

- suivi administratif et financier : gestion des prestations externes (de la rédaction des cahiers des charges au paiement des prestations), etc.
- coordination et animation du réseau : organisation des réunions du groupe de travail,
- mise en œuvre, suivi et coordination des actions : gestion et suivi des prestataires,
- relais des informations auprès des parcs engagés, et mise en contact,
- accompagnement du parc pour le déploiement local de l'action « inter-parcs »,
- organisation du transfert d'expérience de l'action et valorisation des actions locales mises en œuvre sur le PNR de Millevaches en Limousin.

Le PNR de Millevaches en Limousin s'engage à :

- identifier un interlocuteur pour le projet, qui sera le référent du Parc, pour l'IPAMAC,
- participer aux réunions du groupe de travail,

- répondre aux sollicitations techniques de l'IPAMAC et des prestataires mandatés par l'IPAMAC dans le cadre des différentes actions menées (par exemple, lors d'enquêtes, de demandes de données ou de contacts, etc.),
- accompagner les prestataires à l'occasion de déplacements qui pourront se dérouler sur le territoire du parc, dans le cadre de leur mission,
- communiquer et diffuser, aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, les résultats des actions menées (en respectant les règles de publicité des financeurs, notamment l'Etat et l'Europe).

Article 5 – Modalités financières

Budget de l'action :

Dépenses	Montants TTC	Ressources	Montants
Services extérieurs	33 000,00 €	Etat (Convention IPAMAC FNADT 2021 – financement obtenu)	26 150,00 €
Frais de mission	750,00 €	FEDER (dossier déposé le 28/01/2022)	26 150,00 €
Personnel	27 500,00 €	Co-financement Parcs	13 075,00 €
Charges de structure	4 125,00 €		
TOTAUX	65 375,00 €	TOTAUX	65 375,00 €

Participation financière du Parc à l'opération

La participation financière du PNR de Millevaches en Limousin s'élève à **1 479,52 €**, pour l'année 2022.

Avance de trésorerie

Pour permettre la réalisation du projet par l'IPAMAC, le PNR de Millevaches en Limousin s'engage à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de **1 782,95 €**.

Cette participation sera versée à la signature de la présente convention et sur présentation d'une facture par l'IPAMAC.

L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

